

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget général et annexes – Budget régie des énergies

Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures et trois minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET, FORAY Gaëlle pouvoir à M. Humbert CRETIER, FUMEX Jacques pouvoir à M. Jacques DRHOVIN, GUILLERMET Maria pouvoir à M. Patrick GENOD, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Le Maire, MASSIRONI Alain pouvoir à M. Didier BOURGEAIS, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT, ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN.

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 BOYER Corinne

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 20 présents et 8 pouvoirs

Le document du DOB a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le 26 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est nécessaire qu'un débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, proposés pour l'ensemble des budgets de la Commune, portant notamment sur :

- les résultats probables du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2022, et du budget de la régie des énergies,
- les reports d'investissements en dépenses et en recettes,
- la simulation de l'exercice 2023,
- l'estimation des bases et des taux d'imposition de 2023.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Publiée sur le site internet de la Commune le 09/02/2023

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230201-DE-2023-01-05-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

